

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00578

Numéro SIREN : 803 250 273

Nom ou dénomination : 2IVAL INTEGRATIONS INDUSTRIELLES VALENCIENNOISES

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt 2935



AUDIT & GESTION
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

SAS 2IVAL
350, Rue Arthur Brunet
59 220 DENAIN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

4 Rue de la Liberté
59 410 ANZIN
Tél : 03.27.28.12.68

Description de l'entreprise : 2IVAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2			
Adresse de l'entreprise : 350 Rue Arthur Brunet 59220 DENAIN		Durée de l'exercice précédent : 1 2			
Numéro SIRET * 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 1 5			Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 704
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	21 796
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24 612
Immobilisations en cours		AV	AW		
Avances et acomptes		AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CI	
		Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 283		
TOTAL (II)		BJ	BK	55 396	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	44 867	44 867
		En cours de production de biens	BN	221 579	221 579
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	13 623	13 623
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	570 911	570 911
		Autres créances (3)	BZ	24 496	24 496
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	358 730	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	11 677	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 245 884	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 301 280	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

ce bilan est conforme à l'original

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2IVAL		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000...)			DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 000
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>			DG	301 105
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	334 187
	Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées †			DK		
TOTAL (I)			DL	668 293	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	47 145
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>			DV	907
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	182 532
	Dettes fiscales et sociales			DY	402 403
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EA	
	TOTAL (IV)			EB	632 988
Écarts de conversion passif *			EC		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			ED	1 301 280	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IF	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme †		IF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG	606 806	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		IH	528	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SI 2018

Fiscale obligatoire (article 53 A
Code général des impôts)

1 Dénomination de l'entreprise		2 IVAL		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	90		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB	833		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID	924		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIE	2 557		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIF	1 305		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			III	3 862		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				III	(2 938)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	IIK	49 381		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				III	2 772 893		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIIM	2 438 706		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	334 187		
RENVUOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IIIO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IIY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IIIP	42 434	
			- Crédit-bail immobilier		IIQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			III		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IIIX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 306	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A1		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Amendes et pénalités				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
				2 213			
Régul cpt de tiers				344			
Sorties Immobilisations				1 305	833		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
Régul cpt de tiers					90		

Désignation de l'entreprise		2 IVAL				Néant <input type="checkbox"/> *		
CAIRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	6 033		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre		KJ	KK	KL		
		Dont Composants	L9					
	Constructions	Sur sol d'autrui		KM	KN	KO		
		Dont Composants	M1					
	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		KP	KQ	KR		
		Dont Composants	M2					
	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KT	KU	9 608	
		Dont Composants	M3					
	Constructions	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX		
	Constructions	Matériel de transport *		KY	KZ	LA	18 759	
Constructions	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD	5 692		
Constructions	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes		LK	LL	LM			
	TOTAL III		LN	LO	LP	34 059		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T			
	Autres participations		8U	8V	8W			
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS			
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	4 283		
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	4 283		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	ØH	ØJ	44 375		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX	6 033	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui						
	Constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	35 891
	Constructions	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	MO	
	Constructions	Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	21 909
	Constructions	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	14 002
Constructions	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	71 802	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		Ø	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	4 283	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	4 283	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM	82 118	

Ne pas reporter le montant ici continué

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2IVAL

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	2IVAL	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	-------	----------------------------------

CAIRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PF		PF	1 329	PG		PH	1 329
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 811	QA	6 284	QB		QC	14 095
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	921	QI	4 671	QJ	495	QK	5 097
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 396	QM	3 805	QN		QO	6 201
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	11 128	QV	14 760	QW	495	QX	25 393
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	11 128	ØP	16 089	ØQ	495	ØR	26 722

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais d'établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5					R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM							NO
TOTAL IV													
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Designation de l'entreprise 21VAL Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Cadre A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	4 283	UV		UW	4 283			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	570 911		570 911					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	638		638					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	222		222					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	23 618		23 618				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	18		18					
	Charges constatées d'avance		VS	11 677		11 677					
	TOTAUX		VT	611 368	VU	607 084	VV	4 283			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
Cadre B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	528		528					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	46 617		20 435		26 182			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	182 532		182 532						
Personnel et comptes rattachés		8C	117 596		117 596						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	127 223		127 223						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	12 362		12 362					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	134 999		134 999					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 224		10 224					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	907		907						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	632 988	VZ	606 806		26 182				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 861	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2017				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			971		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	971				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX			2 213		
	Amendes et pénalités		WJ	2 213 Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
		- imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW	3 246			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
							TOTAL I		389 998		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											
Provision et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			- imposées au taux de 0 %								
			- imposées au taux de 19 %								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	182 970		
			Pôle de compétitivité (hors CICE) (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
			Zone franche urbaine (11: art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		Z1	32 016			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	175 012						
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS) *				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	175 012		XO				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NO I-SD

SAGE Exercices-comptables - Janvier 2018 - Etat préliminaire

Désignation de l'entreprise <u>2IVAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	60	947
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du 6^o du général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2IVAL										Neant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	279 030		Dividendes		ZF	79 030						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	279 030		Report à nouveau	ZG								
										TOTAL II		ZH	279 030	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail				J7	42 434	YQ	42 434					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	527 019		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	108 761	XQ	108 761					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	239 364		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	16 616		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisa- tions syndicales et professionnelles				FS		ST	456 618					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 348 378		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	8 519		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	9 730					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	18 249		
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	542 233		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	238 064		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	603 459		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JI				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2IVAL Néant

- ① Exercices soumis à l'impôt sur les sociétés
- ② Exercices soumis à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-II
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

*1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			
		-	-	-		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: 2IVAL Néant *

Si l'entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le: 01012017 et clos le: 31122017 Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 2 684 786

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX 2 684 786

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 10

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD 51 908

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM 51 918

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 269 780

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 1 128 434

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY 472

TOTAL 3 OJ 1 398 686

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 1 338 018

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA 1 338 018

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV																		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX																		EY
Période de référence	GY		/		/														GZ
Date de cessation																			HR

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP	17,00
dont apprentis	YF	1,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 350 Rue Arthur Brunet

CODE POSTAL 59220 VILLE DENAIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M [] Nom patronymique COQUELIN Prénom(s) Christophe
Nom marital [] % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 450
Naissance : Date 01/07/1975 N° Département NORD Commune SOMAIN Pays []
Adresse : N° 16 Voie Résidence Jacques Brcl
Code Postal 59215 Commune ABSCON Pays []

Titre (2) M [] Nom patronymique DELBECQ Prénom(s) Maxence
Nom marital [] % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 450
Naissance : Date 21/01/1972 N° Département NORD Commune CONDE SUR ESCAUT Pays []
Adresse : N° 73 Voie Rue Edouard Vaillant
Code Postal 59199 Commune HERGNIES Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

2 VAL

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : ERM professionnelle

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE(voie) 350 Rue Arthur Brunet

CODE POSTAL 59220 VILLE DENAIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 301 280,18 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 334 187,23 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/02/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 649 pour un montant de 32 016€(ANC, note d'information du 28 février 2013),

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de prospection de nouveaux marchés (100 %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 82 118 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		6 033		6 033
Immobilisations corporelles	39 543	34 059	1 800	71 802
Immobilisations financières	1 795	4 283	1 795	4 283
TOTAL	41 338	44 375	3 595	82 118

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 26 722 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		1 329		1 329
Immobilisations corporelles	11 128	14 760	495	25 393
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	11 128	16 089	495	26 722

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	6 033	1 329	4 704	3 ans
Matériel industriel	35 891	14 095	21 796	5 ans
Matériel de transport	21 909	5 097	16 812	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	14 002	6 201	7 801	de 3 à 5 ans
TOTAL	77 835	26 722	51 112	

3.2 - Etat des créances = 611 368 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 283		4 283
Actif circulant & charges d'avance	607 084	607 084	
TOTAL	611 368	607 084	4 283

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 26/02/2018

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 222 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	222
Disponibilités	
TOTAL	222

3.4 - Charges constatées d'avance = 11 677 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 26/02/2018

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 632 988 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	47 145	20 963	26 182	
Dettes financières diverses	907	907		
Fournisseurs	182 532	182 532		
Dettes fiscales & sociales	402 403	402 403		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	632 988	606 806	26 182	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 106 783 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	590
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 397
Dettes fiscales & sociales	103 796
Autres dettes	
TOTAL	106 783

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1- Ventilation du chiffre d'affaires = 2 684 786 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 684 786	100,00 %
TOTAL	2 684 786	100,00 %

5.2- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 49 381 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	390 170		390 170
Résultat financier	-3 663		-3 663
Résultat exceptionnel	-2 938		-2 938
Participation des salariés			
TOTAL	383 568	49 381	334 187

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 222 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	222
Produits a recevoir(438700)	222
TOTAL	222

8.2 - Charges constatées d'avance = 11 677 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	11 677
TOTAL	11 677

8.3 - Charges à payer = 106 783 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	590
Sur emprunts aupres etabli. credit(168840)	62
Interets courus(518600)	528
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 397
Fournisseurs(408100)	2 397
Dettes fiscales et sociales :	103 796
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	42 158
Autres charges a payer(428600)	22 500
Charges sociales sur congés payés(438200)	18 789
Autres charges a payer(438600)	10 125
Autres charges a payer(448600)	10 224
TOTAL	106 783

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 18 mois	30/06/2014 mois	30/06/2014 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	30 000	30 000	30 000		
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	3 000	3 000	3 000		
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	2 684 786	2 246 074	1 044 179		
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	399 657	291 111	108 155		
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	49 381	5 002			
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	350 276	286 109	108 155		
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	334 187	279 030	104 105		
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	117	95	36		
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	111	93	35		
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	603 975	409 498	260 250		
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	224 919	168 364	73 995		

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

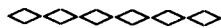
<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<p>A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.</p> <p>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</p> <p>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</p> <p>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.</p> <p>- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p> <p>- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p>										

Observations complémentaires

2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €uros

Siège social : 89, Rue George Stephenson
ZA Technopole Transalley
59300 – FAMARS
RCS VALENCIENNES : 803 250 273



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018



L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-deux juin,

Les actionnaires de la SAS 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes, société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €uros, divisé en 3 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège Social, 89, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300), sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe SPLINGART propriétaire de 2 100 actions	2 100
- Monsieur Christophe COQUELIN propriétaire de 450 actions	450
- Monsieur Maxence DELBECQ propriétaire de 450 actions	450
	<hr/>
	3 000

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SPLINGART, président associé.

SP
DM
CC

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion établi par la Présidence,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, établis par la Présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve l'unique convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

SP

DM

CC.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 334 187 Euros de la manière suivante :

- à la distribution de dividendes pour	160 000 €
- le solde, aux « autres réserves », soit	174 187 €

Le dividende revenant à chaque part est ainsi de 53,333 €. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la Loi de finances pour 2018, les dividendes seront soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% (12,8% d'impôts et 17,2% de prélèvements sociaux) sans abattement.

Toutefois, l'article L131-6 du code de la Sécurité Sociale étendant à l'ensemble des assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants et exerçant leur activité dans le cadre d'une société soumise à l'IS, l'assiette des cotisations et contributions sociales la fraction du dividende distribué supérieur à 10% du montant du capital social, primes d'émission et sommes versées en comptes courant et revenant au TNS ne donnera pas lieu à prélèvement à la source.

Les contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront cependant choisir l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu selon leur tranche marginal d'imposition. Ils bénéficieront dans ce cas de la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les prélèvements sociaux sur les dividendes éligibles à l'abattement de 40% seront perçus à la source au taux de 17,2% sous les mêmes réserves pour les assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants.

Par ailleurs, un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 %, sera perçu à la source sauf demande de dispense pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € ou 75 000 € (selon le foyer fiscal).

Dans ces conditions la société acquittera, à la date de mise en paiement du dividende :

- pour les associés assujettis au prélèvement fiscal, la part nette qui leur revient, soit la somme de 37,333 € par part sociale.

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 79 030 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SP

DN

CC

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

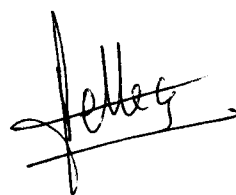
M. Philippe SPLINGART



M. Christophe COQUELIN



M. Maxence DELBECQ



2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €uros**

**Siège social : 89, Rue George Stephenson
ZA Technopole Transalley
59300 – FAMARS
RCS VALENCIENNES : 803 250 273**



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve l'unique convention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2017.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 334 187 €uros de la manière suivante :

- à la distribution de dividendes pour	160 000 €
- le solde, aux « autres réserves », soit	174 187 €

Le dividende revenant à chaque part est ainsi de 53,333 €. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la Loi de finances pour 2018, les dividendes seront soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% (12,8% d'impôts et 17,2% de prélèvements sociaux) sans abattement.

Toutefois, l'article L131-6 du code de la Sécurité Sociale étendant à l'ensemble des assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants et exerçant leur activité dans le cadre d'une société soumise à l'IS, l'assiette des cotisations et contributions sociales la fraction du dividende distribué supérieur à 10% du montant du capital social, primes d'émission et sommes versées en comptes courant et revenant au TNS ne donnera pas lieu à prélèvement à la source.

SP DM
C.C.

Les contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront cependant choisir l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu selon leur tranche marginal d'imposition. Ils bénéficieront dans ce cas de la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les prélèvements sociaux sur les dividendes éligibles à l'abattement de 40% seront perçus à la source au taux de 17,2% sous les mêmes réserves pour les assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants.

Par ailleurs, un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 %, sera perçu à la source sauf demande de dispense pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € ou 75 000 € (selon le foyer fiscal).

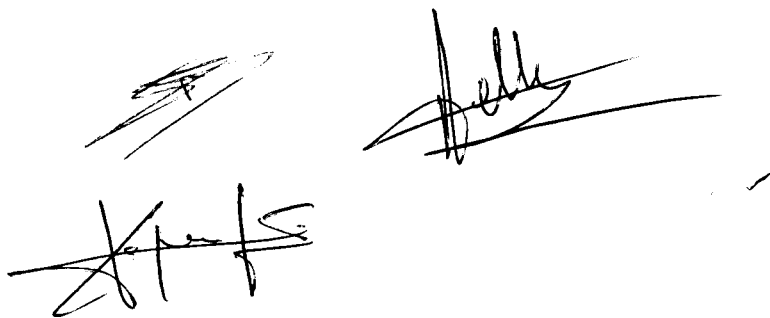
Dans ces conditions la société acquittera, à la date de mise en paiement du dividende :

- pour les associés assujettis au prélèvement fiscal, la part nette qui leur revient, soit la somme de 37,333 € par part sociale.

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 79 030 Euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



DN
C.C.

2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €uros**

**Siège social : 89, Rue George Stephenson
ZA Technopole Transalley
59300 – FAMARS
RCS VALENCIENNES : 803 250 273**



TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve l'unique convention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2017.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 334 187 €uros de la manière suivante :

- à la distribution de dividendes pour	160 000 €
- le solde, aux « autres réserves », soit	174 187 €

Le dividende revenant à chaque part est ainsi de 53,333 €. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la Loi de finances pour 2018, les dividendes seront soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% (12,8% d'impôts et 17,2% de prélèvements sociaux) sans abattement.

Toutefois, l'article L131-6 du code de la Sécurité Sociale étendant à l'ensemble des assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants et exerçant leur activité dans le cadre d'une société soumise à l'IS, l'assiette des cotisations et contributions sociales la fraction du dividende distribué supérieur à 10% du montant du capital social, primes d'émission et sommes versées en comptes courant et revenant au TNS ne donnera pas lieu à prélèvement à la source.

DA

C.F. SP

Les contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront cependant choisir l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu selon leur tranche marginal d'imposition. Ils bénéficieront dans ce cas de la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les prélèvements sociaux sur les dividendes éligibles à l'abattement de 40% seront perçus à la source au taux de 17,2% sous les mêmes réserves pour les assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants.

Par ailleurs, un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 %, sera perçu à la source sauf demande de dispense pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € ou 75 000 € (selon le foyer fiscal).

Dans ces conditions la société acquittera, à la date de mise en paiement du dividende :

- pour les associés assujettis au prélèvement fiscal, la part nette qui leur revient, soit la somme de 37,333 € par part sociale.

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 79 030 Euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.





GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
5, place du Commerce
59300 VALENCIENNES

Objet : dépôt des comptes clos le 31/12/2017
de la SAS 2iVAL

Valenciennes, le 24 juillet 2018.

Mesdames, Monsieur,

Veillez trouver ci-jointes les pièces nécessaires aux dépôts des comptes sociaux de la SAS 2iVAL sise 89, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300) – RCS VALENCIENNES 803 250 273 concernant l'exercice clos le 31/12/2017 à savoir :

- un exemplaire des comptes annuels certifiés conformes,
- un exemplaire du procès-verbal des délibérations,
- un exemplaire des résolutions proposées,
- un exemplaire des résolutions adoptées,
- un chèque de 45,63 Euros pour le coût du dépôt.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Mesdames, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Bruno CHRZAN
COMPTAVAL AUDIT ET GESTION
17 Avenue d'Amsterdam
59300 Valenciennes
03.27.28.12.68
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes